

.....

# Théodore-Jean Lamontagne, marchand et entrepreneur (1833-1909).

## La correspondance comme source d'investigation du passé.

(2<sup>e</sup> partie)

JEAN-PIERRE BÉLANGER, CHERCHEUR AUTONOME  
LES PRODUCTIONS DE L'IMAGINAIRE HISTORIQUE

*«Enfin vous passez encore l'été sous le fardeau, mais de vous [à moi], j'en finirais avec ces gens là, car vous travaillez continuellement pour eux, à moins que vous leur fassiez payer votre temps!»*

Elzéar Lamontagne, cousin de  
Théodore-Jean, 11 juin 1888

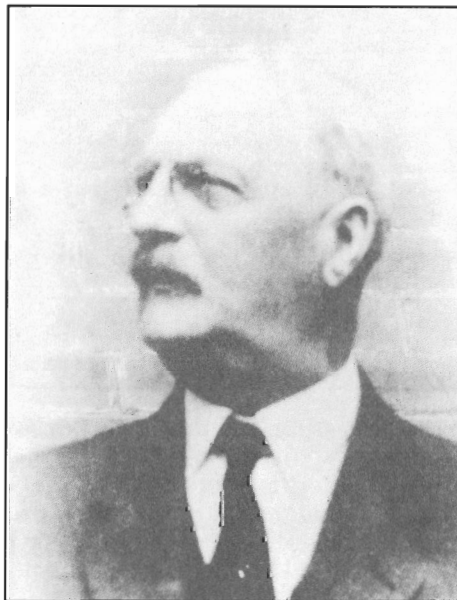
### Deuxième partie : vie quotidienne et postérité

#### Scènes de la vie quotidienne

L'une des principales caractéristiques de la correspondance personnelle réside dans sa spontanéité. Ici, point de précaution stylistique ou de raffinement littéraire, que du vécu, du «direct», de la sincérité et de l'authenticité, sur un ton de confiance. Évidemment, à cause du caractère privé et confidentiel du courrier, il est donc d'autant plus facile de se laisser aller à la complicité. Ce type de document peut être apparenté à la tradition orale (au XIX<sup>e</sup> siècle, le Québec a encore peu de tradition écrite), dont il emprunte les expressions les plus usitées<sup>1</sup>.

Mentionnons les principaux thèmes privés de cette correspondance. Le climat évidemment; ici on alterne du froid au chaud. À Rimouski, en janvier 1859, affirme Adèle à son frère Théodore, *«il fait un froid tout-a-fait (sic) extraordinaire depuis huit jours et nous ne sommes pas gelés ici mais c'est tout juste - toutes les provisions sont gelées,*

*pas une patate de sauvée». En revanche, à Chicoutimi, en juin 1888, «il fait bien chaud il y a des journées où c'est à peine sortable», déclare Eugénie en ajoutant que son «bon mari qui est arrivé du Lac [Saint-Jean] hier soir, a souffert beaucoup de la température brûlante que nous avions hier».*



Émile Lamontagne (1863-1934), troisième fils de Théodore-Jean, commis puis gérant des Escoumins (Tiré de David Lonergan, **Anthologie de Blanche Lamontagne-Beauregard**).

Parmi les autres sujets de préoccupation, la santé des uns et des autres n'est pas ignorée. Cela donne lieu à des réparties croustillantes, par exemple lorsqu'Alfred Blais de Matane réprimande un Théodore-Jean Lamontagne encore célibataire :

*Je vois avec satisfaction que tu te dispose à monté (sic), je m'étonne que tu ne l'ai (sic) pas déjà fait afin d'éviter la Picotte car sais tu bien mon cher que tu texpose (sic) diablement a te faire graver la figure et autre chose aussi... en demeurant ainsi au milieu des Pestiférés.*

À l'hiver 1880-1881, l'épidémie récidive : variole («petite vérole» ou «picote noire») et picote («blanche»), mais cette fois à Rimouski. À Sandy Bay (Baie-des-Sables), c'est la fièvre qui force en 1882, l'évacuation du couvent. En 1886, la picote affaiblit jusqu'à la fin de l'année suivante un des six fils d'Émile, Théodore.

L'audacieux entrepreneur a d'ailleurs d'autres occasions de côtoyer la maladie : diabétique (on en parle peu

dans la correspondance, si non pour mentionner qu'il est souffrant) et affligé de rhumatismes, il transporte de Montréal à Betsiamites, à l'automne 1885, nous apprend le journal *L'Événement*, un indigent qui, avant son décès, y a



Source : Mme Robert Tremblay

Un «piton» de la compagnie Lamontagne aux Escoumins dans les années 1880 (tiré de Monette et Richard Létourneau, *Les trente premières années de Les Escoumins 1845-1875*).

transmis la variole. Aux Escoumins, l'épidémie fait une trentaine de victimes, tandis qu'à Betsiamites même, quatre familles sont atteintes<sup>2</sup>. En septembre 1887, Théodore-Jean est atteint, non par la maladie, mais par ce qu'on appellerait aujourd'hui un «accident de travail» : il manque alors de se faire couper la main droite au chantier des Escoumins. Un an plus tard, il est de nouveau indisposé, vraisemblablement par son diabète, tandis que la maladie s'acharne sur Les Escoumins, un homme étant décédé de pleurésie et que d'autres survivent *in extremis*. Pour égayer un peu l'atmosphère, au nombre des sujets incontournables, on donne de fréquentes nouvelles des membres de la famille, en particulier des enfants. Parmi celles-ci, mentionnons certaines expressions savoureuses, comme celle où, en 1887, A. A. Hudon témoigne à Théodore-Jean de la bonne santé de sa fille Ninie (sans doute un sobriquet), en précisant qu'elle «se porte à merveille + elle est d'une graisse (sic) à faire crever une Chinoise de dépit», ce qui n'est pas précisément très aimable pour nos compatriotes d'origine asiatique!

Pour une famille aussi disséminée géographiquement, l'organisation de voyages inter-rives est à l'ordre du jour. En juillet 1887, par exemple, Théodore-Jean se fait généreux en défrayant le voyage à l'Isle-Verte de son cousin Elzéar de Montréal. À de nombreuses reprises, Eugénie, qui a épousé

un magistrat du Saguenay, envisage une visite à Sainte-Anne-des-Monts, mais donne rarement suite à ses projets. Tantôt, elle invoque la fatigue ou la maladie de sa fille, et tantôt, les coûts inhérents au déplacement et la difficulté de «fermer maison», tout en regrettant de ne pouvoir «aller respirer le grand air de la mer, manger de la bonne morue fraîche». Mais même le caractère pittoresque des lieux ne peut venir à bout de la monotonie de l'existence; ainsi, en septembre 1881, Gustave exprime à son frère Georges un désabusement non dissimulé : «Je puis t'assurer que c'est toujours Ste Anne avec ses jours de tristesse et ses langues maudites; que c'est toujours ennuyant dans cette place du diable». Curieusement, la nostalgie conjuguée à l'absence du foyer familial, nous renvoie une image plus positive, comme chez Antoinette, étudiante au Couvent de Charlottetown en 1882 avec sa soeur Alice, selon laquelle, de passage à Gaspé chez le Dr Pierre Fortin, «il y avait une petite ressemblance de site à Ste Anne». À une époque où son beau-père éprouve de graves difficultés financières, son gendre A. A. Hudon l'invite au Saguenay, entre autres pour pêcher. Ces échanges épistolaires se font plus ou moins réguliers. Ainsi, Eugénie, qui se révèle toujours prompte à blâmer ses frères et soeurs pour leur manque d'assiduité, pêche elle-même par son manque de régularité (et d'examen de conscience...).

La mise en place des institutions, en particulier judiciaires, est attestée par la correspondance de Théodore-Jean Lamontagne. À Rimouski, Adèle Lamontagne témoigne en 1858-1859 du peu de travail de son époux, le shérif Chalifour. Elle se rassure toutefois à l'idée que son salaire, qui doit être fixé sous peu, permettra d'éviter l'incertitude du lendemain<sup>3</sup>. Pour sa part, Théodore-Jean est appelé à témoigner, en 1869, au procès à La Malbaie, dans Charlevoix, d'Eugène Poitras, accusé du meurtre de Jean-Baptiste Ouellet de la Rivière-Ouelle survenu en 1867<sup>4</sup>. Les relations des représentants du comté de Gaspé avec leurs administrés ne sont pas toujours cordiales : en 1887, le député provincial L. Z. Joncas déclare à son ami Théodore qu'il a dû différer sa visite à cet endroit, par crainte d'y soulever de l'animosité, car selon son propre aveu, «j'ai failli dans tout ce que j'ai entrepris pour Ste Anne + Cap Chat». Les attentes des électeurs y seraient donc tout aussi — et sinon davantage — élevées qu'aujourd'hui (la difficulté de l'isolement y est encore plus caractérisée). À Chicoutimi, le magistrat A. A. Hudon préside régulièrement la cour de circuit du Lac-Saint-Jean, tout en procédant à la révision des listes et en étant appelé à juger les irrégularités électorales.

Dans ces régions périphériques telles le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et le Saguenay, les distractions sont rares. À Rimouski, à la fin des années 1850, la soeur de Théodore-Jean, Adèle, n'en reconnaît que deux : «il y a beaucoup de danse et d'ivrognerie dans la belle ville de Rimouski on ne voit que cela». Son frère partage d'ailleurs ce sentiment, en invitant en 1881, son fils Georges, étudiant au Collège de La Pocatière, à venir «passer les vacances à Ste Anne plutôt qu'à Rimouski, où [...] il y a tant de mauvaises occasions pour les jeunes gens». Si, selon d'autres témoignages, c'est «ennuyant» à Rimouski, à Chicoutimi, Eugénie touche l'orgue à la Saint-Jean-Baptiste, tandis qu'à Sainte-Anne-des-Monts, on organise à l'occasion des veillées<sup>5</sup> ou des soirées

dramatiques au profit de la paroisse. D'ailleurs, pour certains étudiants du Séminaire de Rimouski, l'isolement pèse lourd : ainsi, aux fêtes de Noël de

quelle attitude adopter, en particulier lorsqu'ils s'attaquent à votre propre famille? À cet égard, Émile Lamontagne y va d'une déclaration sans équivoque :



Le château Lamontagne de Sainte-Anne-des-Monts, maintenant propriété d'Omer St-Pierre, est classé bien culturel en 1977 (Coll. Robert Fortin, Centre d'archives de la Gaspésie).

1881-1882, ceux-ci, qui croient se mériter huit jours de congé plutôt qu'un seul, pour aller festoyer dans leurs familles, comme leurs confrères de La Pocatière, se seraient «révoltés», entraînant par le fait même la démission du directeur! Pour leur part, les enseignants en profitent pour s'octroyer trois jours de relâche...

Si on échange des civilités et s'informe de la santé de tout-un-chacun, on médite aussi beaucoup de son prochain. Tel employé serait alcoolique, voleur, menteur et violent : comme l'affirme Émile, «*la chaleur du whisky (sic) lui donnait la parole en bouche*», «*il s'est amusé à boire + à faire boire les autres*», il «*emploie bien plus son temps à boire qu'à autre chose d'après le dit-on de tout le monde ici*». Une autre «*est loin d'être heureuse avec son mari*», tandis qu'une dernière serait malhonnête, etc. On se méfie tant et tellement des indiscretions que le commis du magasin de Sainte-Anne-des-Monts, Eugène Nicole, peut affirmer en 1883 à Georges Lamontagne, pourtant étudiant à Memramcook : «*Déchire mes lettres aussitôt lues et ne tient pas compte des familles*». Devant la multiplication de ces commérages (fondés ou non),

*Je vous assure que cest (sic) triste de voir ces va nus pieds partis de la sorte, si vous saviez tout ce qu'elles disent + ce qu'elles ont dit contre notre famille [...]. Je vous assure que je suis décidé [...] de soutenir l'honneur de ma famille.*

Il faut toutefois avouer que la récente volte-face d'Émile, qui a déjà propagé lui-même — et continue pourtant de propager — des «rumeurs» négatives sur un employé avec qui il semble avoir développé une animosité personnelle, lui confère la ferveur vigoureuse (mais paradoxale!) caractéristique des nouveaux convertis... Comme l'indique l'énergique Amanda à son beau-père en septembre 1887 : «*Je suis heureuse de pouvoir vous dire que mon Émile se tient comme un homme bien qu'il se soit présenté plusieurs occasions, il est redevenu ce qu'il était bon mari, et j'ai pour cela mille remerciements à vous faire car mes sollicitations seules auprès de lui n'auraient pas obtenu ce prompt changement*». Émile, selon ses propres termes, avoue un mois plus tard à Théodore : «*Pour ma part, j'en ai fini avec la boisson. [...] Nous avons eu*

*les quarante heures. J'ai fait mes dévotions. Je serai bien bon garçon*».

Tout serait-il donc redevenu pour le mieux dans le meilleur des mondes? Rien n'est moins sûr.

### Une postérité... symbolique

L'empire Lamontagne a déjà commencé à s'effriter. Dès 1886, Théodore-Jean Lamontagne, qui a acquis l'ancienne seigneurie de Sainte-Anne-des-Monts<sup>6</sup>, semble éprouver de la difficulté à maintenir la rentabilité de ses entreprises. Cela est dû à la fois aux exigences excessives des assureurs qui s'adonnent à la spéculation et l'incitent à emprunter et au poids de l'évaluation municipale. Ill reçoit d'ailleurs en mai 1888 de son cousin Elzéar (lui-même un de ses anciens commis), «*le pamphlet demandé traitant sur la loi de faillite*». Le reste de la missive est plus explicite : en effet, non seulement Elzéar y fait-il allusion à l'éventuelle banqueroute de Théodore-Jean, mais il lui soumet un stratagème, d'ailleurs plus ou moins douteux, afin de lui permettre de déjouer ses créanciers :

*Enfin vous êtes rendu à Québec dans l'intention d'éclaircir vos affaires. Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable de réunir vos marchands avant de leur déclarer que vous avez intention de faire cession. Ill pourrait se faire qu'ils soient tous disposés à vous faire la déduction qu'ils seraient obligés de faire par la cession, je le crois, sinon je vous avise bien de vous choisir un bon guide [avocat], sans que vos marchands en aient connaissance, s'il y a quelque moyen, alors vous ferez tout suivant la loi, pas trop mais assez.*

Elzéar termine en soutenant Théodore-Jean de ses encouragements, et lui conseille de ne pas se laisser «*intimider, vous avez travaillé (sic) plus qu'eux, d'ailleurs ça vous paraît pire que*

c'est en réalité». Mais Théodore-Jean dramatise-t-il vraiment? Chose certaine, les membres de la famille sont unanimes à ne pas lui imputer la responsabilité de ses difficultés.

À cet égard, les encouragements fusent. La fervente Eugénie se fait particulièrement miséricordieuse. Tantôt, elle invoque l'intervention de la Providence :

*Et vous, cher Papa, ne vous découragez pas, non plus, malgré tout soyez sûr que Dieu, qui vous a donné ce que vous avez déjà, saura bien vous donner les moyens de pourvoir à l'instruction des plus jeunes, comme il l'a fait pour nous. Sa justice est trop grande, pour ne pas vous venir en aide.*

Elle l'invite enfin à être courageux dans ses «grandes épreuves». Son mari, A. A. Hudon, témoigne qu'«elle prie pour vous afin que vous ayiez tout le courage nécessaire» convaincue «que le moment critique approche pour vous me dit-elle». A. A. Hudon lui-même ajoute ces paroles de réconfort : «Courage! Ce qui doit vous consoler un peu, c'est que dans cette crise, personne de vos créanciers ne vous verra d'un mauvais oeil, + que l'on a aucun reproche à vous faire». Finalement, Eugénie revient sur le sujet le 25 juin, en soulignant qu'elle a

*... été bien heureuse [...] d'apprendre, par votre dernière lettre, cher Papa, que le résultat de votre dernier voyage à Québec a été assez satisfaisant pour vous dans les circonstances et cela nous donne à espérer que la crise que vous traversez maintenant changera pour le mieux. Dieu veuille que ces espérances se réalisent.*

Il y a lieu de croire que Théodore-Jean Lamontagne sut éviter la faillite pour un temps. Il entreprend néanmoins de poursuivre l'exploitation, pourtant peu rentable, des Escoumins. Toutefois, ce n'est là qu'un bref répit,

car la rentabilité de ses entreprises n'est pas rétablie pour autant, malgré ses démarches afin de les relancer. Un indice significatif en ce sens réside dans une tentative visant l'ouverture d'un magasin-général dans le quartier Hochelaga à Montréal, en juin 1888. Son cousin Elzéar qui y réside, essaie d'en dissuader Théodore-Jean, en soulignant que «le commerce de ville n'est pas celui de la campagne». Ce projet demeurera lettre morte. À ceci, ajoutons que pendant la «crise» de 1888, le genre de Théodore, A. A. Hudon, lui fait miroiter les avantages d'un établissement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, «le pays de coca-

gne de notre siècle + province». D'après son épouse Eugénie, celui-ci ne cessait d'ailleurs de lui répéter : «ton père en ferait de l'argent, s'il allait rester là». Les difficultés sont telles qu'en 1890, un de ses créanciers, Philias Roy, probablement intéressé, lui reproche d'avoir tenté de vendre terre et maison... et d'avoir ainsi risqué de dilapider l'héritage de ses enfants! Quoi qu'il en soit, le procédé est fort douteux.

Mais le vent va tourner : à l'été 1897, Émile et sa famille déménagent leurs pénates des Escoumins à Cap-Chat, pour assumer la gérance du magasin-général de l'endroit. Le départ d'Émile des Escoumins semble marquer le début de la fin pour Théodore-Jean Lamontagne. Derrière cette décision, il faut aussi voir le désir manifesté par la femme d'Émile, Amanda, d'offrir à sa famille une existence plus confortable. En effet, à l'époque, les services sont encore embryonnaires aux Escoumins, et la maison des Lamontagne, froide. Une des quatre filles de la famille de dix enfants d'Émile

Ste-Anne des Monts 28 Mars 1894

Mr Eugène Bond  
DOIT À  
**T. J. Lamontagne & Fils**  
MARCHANDS-GENERAUX  
Marchandises Seches, Epiceries, Ferronneries, Vaisselles, Etc.  
Spécialité : EFFETS DE TOUTES SORTES POUR PÊCHE

Conditions : 10

|   |        |
|---|--------|
| Avril 24 font balneuse d'ua ce font d'après qd. livré en détail 7. cent | 65.58. |
| 25 11 <sup>e</sup> capule 2. 1/2 font 15 p. Saut                        | 38.    |
| Sept 15 2 <sup>e</sup> réin 27. 1/2 Quantités p. b. Saut                | 10.    |
| 12 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2  | 13.    |
| 26 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2  | 3.00   |
| Oct 7 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2                                       | 1.80.  |
| 3 <sup>e</sup> 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2                              | 10.    |
| 3 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2   | 15.    |
| 8 50 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2  | 83.    |
| 9 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2   | 30.    |
| 1 poche farine 2.20 3 <sup>e</sup> 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2          | 3.05.  |
| 10 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2  | .02.   |
| 22 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2  | 1.00.  |
| 2 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2   | 23.    |
| 26 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2  | 7.50.  |
| 31 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2  | 30.    |
| Nov 17 1/2 100, d'ua d'J. l'ua 1/2                                      | 10.    |
| Dec 17 2 <sup>e</sup> 100, d'ua d'J. l'ua 1/2                           | 20.    |

En-tête des factures du magasin-général Lamontagne de Sainte-Anne-des-Monts au début du siècle (Fonds Théodore-Jean Lamontagne, Archives nationales du Québec).

et Amanda, la future poëtesse Blanche Lamontagne, y contracte d'ailleurs, pour cette raison, une fragilité pulmonaire qui va l'handicaper toute sa vie. Dans une lettre à Théodore-Jean, citée par David Lonergan, Amanda Lévesque-Lamontagne qualifie leur existence aux Escoumins d'«enfer»<sup>7</sup>. «C'est ennuyant à mourir», ajoute Émile. Selon toute vraisemblance, l'établissement des Escoumins cesse ses opérations en 1897 (un an plus tôt, Émile souligne qu'aux Escoumins, «les affaires il n'y en a pas», ce qui est significatif de l'état de l'entreprise). Quatre ans plus tard, la «Saguenay Lumber Company» fait l'acquisition des installations et des réserves forestières, et déménage le moulin sur un autre site.

Les dernières années de la vie de Théodore-Jean Lamontagne continuent d'être placées sous le signe de l'insécurité financière. Il n'a plus qu'un employé en 1901, vraisemblablement son fils et associé Georges. Trois ans après le décès de sa première femme Angélique Roy, il se remarie en 1896, malgré

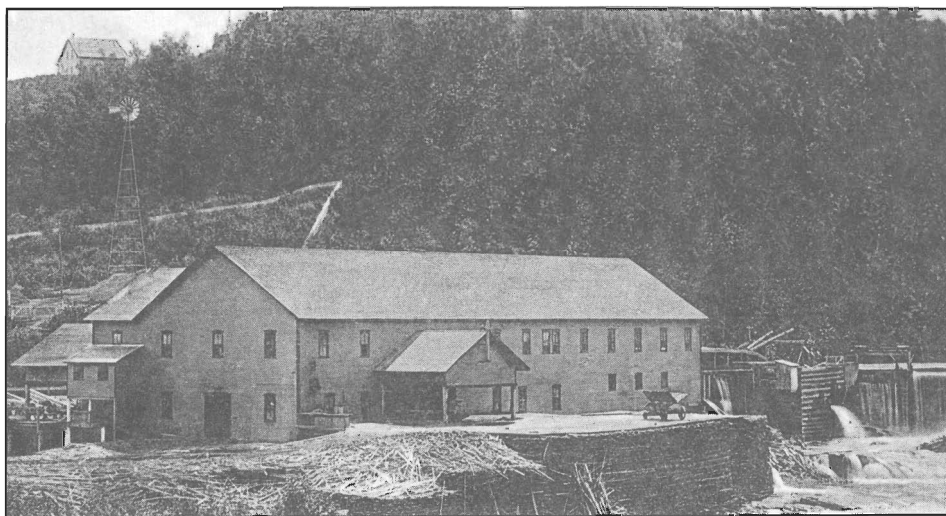
l'opposition de ses enfants, avec Charlotte Bertrand-Lespérance<sup>8</sup>. Les dépenses de celle-ci font en sorte d'hypothéquer en 1904 de \$8 000 la résidence qu'il a fait ériger à Sainte-Anne-des-Monts en 1873 (connue sous le nom de Château Lamontagne), de même qu'une bonne partie de son pécule. Après avoir été périodiquement atteint de maladie depuis 1882 et avoir subi de nombreuses rechutes, Théodore-Jean Lamontagne décède le 14 mai 1909. Sa nécrologie est publiée le lendemain dans le journal *L'Événement*, à la demande expresse de son fils Georges. Le même jour, L. Dionne de Québec, lui rend hommage en ses termes :

*Avec Monsieur Lamontagne disparaît une figure bien familière aux citoyens de Québec. Depuis un grand nombre d'années, le printemps et l'automne le ramenaient en ville où il laisse autant d'amis que de connaissances.*

Les enfants de cet illustre financier gaspésien (et ancien vice-consul de Suède et de Norvège!) ne sauront pas assurer sa relève, ni faire fructifier sa fortune, qui s'évanouit peu avant 1915. Il ne reste de celle-ci que le Château de style *regency*, construit de 1871 à 1873, et qui a été racheté et transformé en hôtel peu avant la mort d'Émile (il a pris sa retraite et vendu sa

part de l'entreprise familiale en 1916, et décède en 1937) par le frère de sa femme Amanda, Roland Lévesque, en 1934, qu'il rebaptise «Ma Gaspésie» ou (Seignior Club), en hommage à un des recueils de Blanche Lamontagne. Le Château Lamontagne, loué par le ministère des Affaires sociales qui le transforme en centre de désintoxication et de réhabilitation de 1969 à 1975, est reconnu bien culturel par le gouvernement du Québec en 1977. Vendu en 1986, il occupe de nouveau sa vocation d'hôtel et d'auberge.

À défaut d'être financière, la postérité de Théodore-Jean Lamontagne ne sera que symbolique : de ses dix-neuf enfants, certains se sont distingués. De ceux-ci, Arthur, est entré en religion; Éphrem, après avoir été employé au magasin de Sainte-Anne-des-Monts un an auparavant, émigre à Boston, aux États-Unis, comme commis en 1888; Alice a occupé l'emploi de télégraphiste tout comme Eugénie, son aînée, qui a épousé un magistrat; Antoinette a convolé avec Jean-Ernest Saucier et réside à Kamloops, en Colombie-Britannique, et Adèle a uni ses destinées à un arpenteur de Sandy Bay; enfin, Georges, qui semble avoir laissé échapper une vocation de médecin, est demeuré célibataire et a défrayé la majeure partie des études de sa nièce Blanche Lamontagne<sup>9</sup>.



La nouvelle scierie de la Saguenay Lumber Company des Escoumins dans les années 1900 (Société historique de la Côte-Nord, collection Histoire régionale).

Si le plus grand nombre ne se souvient plus guère aujourd'hui que du nom de cette poétesse de la ruralité qu'a été Blanche Lamontagne, il reste que les activités de l'énergique entrepreneur gaspésien Théodore-Jean Lamontagne méritent d'être rappelées à la mémoire des contemporains. Il a en effet joué un rôle capital dans le développement économique de l'Est du Québec. Souhaitons que cet article ait contribué à le réhabiliter dans sa juste perspective.

#### Notes

1. Françoise Van Roey-Roux, *La littérature intime du Québec*, Montréal, Boréal, 1983, p. 12 et 193-194.
2. Cet article est repris dans : «*La variole à Montréal*». *Le Jour/Progrès de Fraserville*, (6 novembre 1885). Arthur Lamontagne le cite dans une lettre à son frère Georges deux jours plus tard. René Bélanger, *Les Escoumins*, Chicoutimi, Publications de la Société historique du Saguenay, 1946, p. 34. La variole atteint également de façon récurrente d'autres régions comme la Côte-du-Sud. Alain Laberge, dir., *Histoire de la Côte-du-Sud*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 201.
3. Un bureau d'enregistrement est créé à Rimouski au cours des années 1840, et un district judiciaire en 1857, d'où la nomination d'un shérif. Jean-Charles Fortin et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 316. Marie-Ange Caron et al., *Mosaïque rimouskoise. Une histoire de Rimouski*, Rimouski, Comité des Fêtes du Cent-cinquantième anniversaire de la paroisse Saint-Germain de Rimouski, 1979, p. 156.
4. Pour plus de détails sur cette cause criminelle, qui a passionné toute la province de l'époque (et plus particulièrement les fervents lecteurs de faits divers), voir : Jean-Pierre Bélanger, «*Un assassinat à la rivière Moisie en 1867*», *Revue d'histoire de la Côte-Nord*, 13 (Novembre 1990) : 34-42. La transcription officielle du procès, disponible aux

.....

Archives nationales du Québec à Chicoutimi, a été publiée dans **La Voix du Golfe** de Rimouski de juillet à septembre 1869.

5. Et ce, malgré les nombreuses campagnes de tempérance du XIX<sup>e</sup> siècle et les condamnations des danses et des veillées. Jean-Charles Fortin et al., **op. cit.**, p. 332. Marie-Ange Caron et al., **op. cit.**, p. 306-309. Alain Laberge, dir., **op.cit.**, p. 289 et 368.
6. Louise Voyer, «*Maison Lamontagne*» dans **Les chemins de la mémoire**, Québec, Commission des biens culturels, 1990, tome 1, p. 516.
7. David Lonergan, **Anthologie de Blanche Lamontagne-Beauregard**, Montréal, Guérin, 1989, pages 25-26.

8. René Bélanger, **op. cit.**, p.39. Monette et Richard Létourneau, **Les trente premières années de Les Escoumins 1845-1875**, Tadoussac, Éd. du Cyclope, 1985, p. 51. Charlotte Bertrand-Lespérance, originaire de Nouvelle-Écosse, de 25 ans plus jeune que Théodore, se marie également en secondes noces, et s'installe à Sainte-Anne-des-Monts avec ses trois enfants, ce qui exerce une ponction supplémentaire sur la fortune de Lamontagne. Canada, **Recensement fédéral de 1901**, t-6522.
9. David Lonergan, **op. cit.**, pages 27-37 et 429. Louise Voyer, **loc. cit.**, tome 1, p. 516.

.....